



Édition juin 2018, no 5

JOURNAL MUNICIPAL

✦ **Avis aux citoyens-**

Rappel compte de taxes impayées :

suite à une erreur de nos systèmes, des avis de rappel pour compte de taxes impayées ont été envoyés par inadvertance.

Veuillez ignorer tout avis reçu pour un montant inférieur à 15.00\$. Nous sommes désolés des inconvénients générés par ces envois. Des mesures adéquates seront prises pour éviter cette situation à l'avenir.

Hôtel de Ville : 297, 1^{re} Avenue, Portneuf, Québec, G0A 2Y0

**www.villedeportneuf.com tél. : 418 286-3844 fax : 418 286-4304
courriel : info@villedeportneuf.com**

TRAVAUX PUBLICS : 418 808-8084 (urgence)

LOISIRS : 418 286-3844 poste 28—courriel : loisirs@villedeportneuf.com

EN CAS D'URGENCE : 911

dépositaire du greffier de
Maurice Grenier A.G.



Éric Lortie, B. Sc.
Arpenteur-Géomètre

2, Place de l'Église
Cap-Santé (Québec)
G0A 1L0

Tél.: 418 285-3252
Téléc.: 418 285-0075

RAYNALD LECLERC
N O T A I R E

655 B, de l'Église
Portneuf (Québec)
G0A 2Z0

Téléphone : 418 286-3532
Télécopieur : 418 286-4977

courriel: elortieag@videotron.ca

Si vous souhaitez faire paraître une publicité,
contactez-nous au 418 286-3844 poste 21

RETROUVEZ-NOUS SUR LE WEB AU
WWW.VILLEDEPORTNEUF.COM

Le journal municipal a pour mission d'offrir à la population de la ville de Portneuf de l'information sur l'administration municipale et sur les services, activités ou ressources d'intérêt public qu'on retrouve localement et régionalement. Il est publié dix fois par année.

-Le format Word est requis. Pour faire paraître une information à but non lucratif, la date de tombée est **jeudi le 2 à 12h00 pour l'édition d'août prochain.**

Note: Dans ce document, la forme masculine est utilisée uniquement dans le but d'alléger le texte et désigne aussi bien les femmes que les hommes.

À surveiller: la prochaine parution du journal municipal sera le **24 août 2018.**

Mario Alain, maire 418 286-3844 poste 23
mario.alain@villedeportneuf.com

Chantale Hamelin, conseillère au poste #1 : 418 286-6910
chantale.hamelin@villedeportneuf.com
 Représentante substitut au Comité du développement durable
 Représentante à la Table de concertation culture
 Représentante à la Résidence Portneuvienne
 Représentante au Comité du journal municipal
 Représentante au Comité du quai et des terrains adjacents
 Représentante substitut à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

Mario Alain, maire



**Prochaine séance
du conseil:**
le lundi 9 juillet 2018
à 19h30
(297, 1^{re} Avenue)

Marc Rivard, conseiller au poste #2 : 418 951-4243
marc.rivard@villedeportneuf.com
 Représentant au Comité consultatif d'urbanisme
 Représentant au Comité Les Haltes du St-Laurent
 Représentant au Comité du quai et des terrains adjacents
 Représentant à la Corporation de la mise en valeur du quai de Portneuf (Marina)

Gérard Gilbert, conseiller au poste #3 : 418 286-4239
gerard.gilbert@villedeportneuf.com
 Représentant au Comité d'embellissement
 Représentant substitut à la Table de concertation des aînés de Portneuf
 Représentant substitut à la CAPSA
 Représentant substitut au Parc naturel régional

Joëlle Genois, conseillère au poste #4 : 418 455-5975
joelle.genois@villedeportneuf.com
 Représentante à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf
 Représentante substitut au Comité d'embellissement
 Représentante au Comité de la politique familiale
 Représentante au Comité achat local
 Représentante substitut à la Résidence Portneuvienne

Gilles Bédard, conseiller au poste #5 : 418 286-6092
gilles.bedard@villedeportneuf.com
 Représentant substitut à la Corporation de la mise en valeur du quai de Portneuf (Marina)

Bruno Cormier, conseiller au poste #6 : 418 326-1837
bruno.cormier@villedeportneuf.com
 Maire suppléant
 Représentant à la Municipalité régionale du comté de Portneuf
 Représentant substitut au Comité consultatif d'urbanisme
 Représentant auprès du Réseau Biblio de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches
 Représentant au Comité du développement durable
 Représentant à la Table de concertation des aînés de Portneuf

**Les responsables
municipaux
(418 286-3844)**

DIRECTION GÉNÉRALE
 GREFFE
 TRÉSORERIE
 INSPECTION MUNICIPALE
 SERVICE des LOISIRS
 SERVICE des INCENDIES et SÉCURITÉ PUBLIQUE
 SERVICE des TRAVAUX PUBLICS
 Bibliothèque LA DÉCOUVERTE
 Bibliothèque LE SIGNET
 CONTRÔLE ANIMALIER

Mathieu Gingras poste 26
 France Marcotte poste 24
 Isabelle Longval poste 31
 Julie Vallée poste 25
 Anaïs Jardon poste 28
 Sébastien Teed (418 326-3007)
 Denis Dion (418 808-8084)
 Marcelle Thibault (418 286-6465)
 Chantale Hamelin (418 286-6910)
 Kathleen Marcotte (418 268-4779)

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL DE PORTNEUF DU : 11 juin 2018**

- Adoption des procès-verbaux du 14 et du 22 mai 2018
- Acceptation rapport financier CADEP
- Acceptation rapport financier OMH
- Adoption des comptes à payer : 481 708.78\$
- Adoption du règlement 211, permettant l'entreposage de matériaux de remblai et de résidus d'asphalte dans la zone agroforestière AF/B-118
- Adoption du règlement 212, créant une nouvelle zone M-105
- Adoption du règlement 214, autorisant le traitement UV pour les résidences isolées
- Assemblée de consultation, règlement 215, ajoutant un usage spécifique zone M-103
- Adoption du second projet de règlement 215, ajoutant un usage spécifique zone M-103
- Assemblée de consultation, règlement 216, créant la zone Ra-114 à même la zone Ra-103
- Adoption du second projet de règlement 216, créant la zone Ra-114 à même la zone Ra-103
- Dérogation mineure, 240, rue des Bouleaux
- Dérogation mineure, rue Lemay
- Acceptation soumission, mise aux normes du système de distribution de l'eau potable – secteur Saint-Louis
- Acceptation soumission, achat d'une rétrocaveuse
- Mandat Tetra Tech, ajout au plan d'intervention
- Mandat étude géotechnique complémentaire, réservoir
- Mandat Tetra Tech, surveillance Paquin – Écoliers
- Autorisation paiement #3, raccordement réseaux d'eau potable
- Autorisation paiement #4, réfection aqueduc Saint-Charles et chemin Neuf
- Autorisation paiement #3, réfection de la Grève
- Autorisation paiement #2, réfection des Oies-Blanches
- Autorisation paiement #3, réfection rues Paquin et des Écoliers

Suite, voir page suivante

Suite et fin

- Avance de fonds règlement 197, pour la mise aux normes des installations d'eau potable – secteur Saint-Louis
- Demandes d'autorisation auprès du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC)
- Achat luminaires
- Transfert de postes budgétaires
- Transfert trop taxé
- Inscription Colloque de zone ADMQ
- Inscription congrès du service des incendies
- Adhésion et inscription au congrès AQLM, service des loisirs
- Inscription formation pour les gestionnaires municipaux
- Lettre d'entente, monsieur Camil Julien
- Renouvellement contrat pour l'entretien des pistes de ski et sentiers pédestres
- Adoption du rapport annuel d'activité en sécurité incendie
- Achat d'habits de combat
- Demande Société des Arts Traditionnels de Portneuf
- Appui à la demande de madame Hélène Grondines
- Permanence du journalier, monsieur Yoan Rochefort
- Autorisation de passage, Tour CIBC Charles-Bruneau
- Autorisation de dépense, Sonaudio - Fête Nationale
- Autorisation de dépense, PyroSpek – Fête Nationale
- Engagement d'une ressource en partenariat avec la CMVQP et Stadacona Aventures
- Achat de caméras
- Appui afin de maintenir les allocations de dépenses forfaitaires des élus
- Programme d'aide à la voirie locale, volet – redressement des ing
- Faits saillants sur le rapport financier et le rapport du vérificateur externe
- Décompte progressif #2 et retenue – rang de la Chapelle (PIIRL)
- Ordre de changement #1 – voie de contournement

**La version originale
des procès-verbaux est
disponible sur le site
internet de la ville à
l'adresse suivante:
www.villedeportneuf.com**

AVIS PUBLICS

Avis de promulgation

AVIS est, par la présente, donné par la soussignée :

QUE le règlement numéro 210 « Décrétant un emprunt de 237 496 \$ et une dépense de 237 496 \$ pour des travaux de réfection d'un passage à niveau (rue des Oies-Blanches) et de voirie (pulvérisation du pavage existant, réparation et rechargement de la fondation, réfection des ponceaux et pose d'un nouveau pavage) sur une section de la 1^{re} Avenue comprise entre la rue Paradis et la jonction avec la 2^e Avenue à l'ouest (545 mètres) ainsi que sur une section de la rue des Boisés (200 mètres) » a été adopté à la séance ordinaire du 12 mars 2018.

QU'un avis de motion fut donné le 12 février 2018.

QUE le Ministre des affaires municipales et de l'Occupation du territoire a émis l'approbation du règlement 210 en date du 22 mai 2018.

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Portneuf, ce vingt-deuxième jour de juin 2018.



France Marcotte, greffière

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DEMANDE DE DÉROGATION

Prenez avis que, lors de la séance ordinaire du 9 juillet 2018, à 19h30, à l'hôtel de ville situé au 297, 1^{re} Avenue, Portneuf, aura lieu une assemblée publique pour consultation relativement à une demande de dérogation mineure.

La demande de dérogation mineure concerne l'immeuble situé sur le lot 2 981 404, sis au 75, rue St-Jacques, portant le matricule 9875 05 5307.

La demande de dérogation mineure consiste à permettre une hauteur de mur à 12 pieds et une porte d'une hauteur de 10 pieds pour un garage. Selon l'article 7.2.4-3°, à l'intérieur du périmètre urbain, la hauteur des murs d'un garage privé isolé ne doit pas excéder la hauteur des murs du rez-de-chaussée du bâtiment principal lorsque ce dernier possède un seul étage. L'emplacement est attenant à la zone industrielle et le garage sera localisé dans la cour arrière et adossé à l'emprise du chemin de fer. La superficie du garage sera conforme à la réglementation ainsi que sa hauteur totale.

Les personnes qui ont un intérêt peuvent faire leurs représentations au conseil lors de cette assemblée. Les dossiers de cette demande sont disponibles pour consultation au bureau de la municipalité durant les heures ordinaires de bureau.

DONNÉ à Ville de Portneuf, ce 22 juin 2018.



France Marcotte, greffière

AVIS PUBLICS

Ville de Portneuf- M.R.C. de Portneuf

AVIS PUBLIC ADRESSÉ AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

Second projet de règlement (215) modifiant le règlement de zonage numéro 116 afin d'ajouter un usage spécifique autorisé à l'intérieur de la zone M-103

1. Objet du projet de règlement

Lors d'une séance ordinaire tenue le 11 juin 2018, le conseil de la Ville de Portneuf a adopté un second projet de règlement intitulé "Modifiant le règlement de zonage numéro 116 afin d'ajouter un usage spécifique autorisé à l'intérieur de la zone M-103".

Ce second projet de règlement vise à autoriser l'usage spécifique de centre d'adaptation au travail oeuvrant dans le recyclage de bois à l'intérieur de la zone Mixte M-103, qui est située en bordure de la rue St-Charles entre le numéro civique 501 et le 941, rue St-Charles.

2. Demandes de participation à un référendum

Ce second projet de règlement contient des dispositions pouvant faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

3. Identification des zones

Zone visée Zones contiguës

M-103 M-104, I-101, Rb-104, Rb-102, M-102, C-101, P-103, Ra-110

Le plan permettant d'identifier les zones concernées et les zones contiguës peut être consulté au bureau de la municipalité aux heures normales de bureau.

4. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau de la municipalité au plus tard le 29 juin 2018;
- être signée par au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas vingt-et-un (21).

5. Personnes Intéressées

Est une personne intéressée d'une zone ou d'un secteur de zone quiconque serait une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire à la date de référence soit le 11 juin 2018.

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la municipalité, aux heures normales de bureau.

6. Absence de demandes

Toutes les dispositions du second projet de règlement qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

7. Consultation du projet

Le second projet peut être consulté, au bureau de la municipalité, au 297, 1^{re} Avenue à Portneuf, les jours ouvrables et aux heures régulières du bureau.

DONNÉ À PORTNEUF, CE vingt-et-unième jour de juin 2018.

France Marcotte

France Marcotte, greffière

AVIS PUBLICS

Ville de Portneuf
M.R.C. de Portneuf

AVIS PUBLIC ADRESSÉ AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

Second projet de règlement (216) modifiant le règlement de zonage numéro 116 afin de créer la nouvelle zone résidentielle Ra-114 à même une partie de la zone Ra-103 ainsi que le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 112 afin d'intégrer une modalité applicable à cette zone.

1. Objet du projet de règlement

Lors d'une séance ordinaire tenue le 11 juin 2018, le conseil de la Ville de Portneuf a adopté un second projet de règlement intitulé "Modifiant le règlement de zonage numéro 116 afin de créer la nouvelle zone résidentielle Ra-114 à même une partie de la zone Ra-103 ainsi que le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 112 afin d'intégrer une modalité applicable à cette zone".

Ce second projet de règlement vise à créer une nouvelle zone Ra-114 comprenant les lots 2 981 293, 2 981 294, 2 981 295, 2 981 297, 2 981 298, 2 981 299, 2 981 300 et 2 981 303. Le présent règlement a pour but de permettre l'usage « Faible densité » provenant de la catégorie « Habitation ».

Ce règlement vise également à modifier le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme afin de permettre l'émission d'un permis de construction sur un terrain adjacent à une rue privée ou à une servitude de passage à l'intérieur de cette nouvelle zone résidentielle de faible densité Ra-114.

2. Demandes de participation à un référendum

Ce second projet de règlement contient des dispositions pouvant faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

3. Identification des zones

<u>Zone visée</u>	<u>Zones contiguës</u>
Ra-103	Af/b-102, Ra-104, Ra-105, Ra-106, Ra-101, Ra-102, Af/a-105

Le plan permettant d'identifier les zones concernées et les zones contiguës peut être consulté au bureau de la municipalité aux heures normales de bureau.

4. Conditions de validité d'une demande.

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau de la municipalité au plus tard le 29 juin 2018;
- être signée par au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas vingt-et-un (21).

5. Personnes Intéressées

Est une personne intéressée d'une zone ou d'un secteur de zone quiconque serait une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire à la date de référence soit le 11 juin 2018.

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la municipalité, aux heures normales de bureau.

Suite page 9

AVIS PUBLICS

Suite et fin...

6. Absence de demandes

Toutes les dispositions du second projet de règlement qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

7. Consultation du projet

Le second projet peut être consulté, au bureau de la municipalité, au 297, 1^{re} Avenue à Portneuf, les jours ouvrables et aux heures régulières du bureau.

DONNÉ À PORTNEUF, CE vingt-et-unième jour de juin 2018.



France Marcotte , greffière

AVIS PUBLIC

EST, par les présentes, donné par la soussignée :

Avis de promulgation

QUE lors de la séance ordinaire du 11 juin 2018, le conseil de la Ville de Portneuf a adopté le règlement numéro 214 : « Fixant les modalités de la prise en charge par la Ville de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée ».

QU'un avis de motion fut donné le 14 mai 2018.

QU'un projet de règlement a été présenté à la séance du 14 mai 2018.

Quiconque désire prendre connaissance de ce règlement peut le faire au Bureau municipal, 297, 1^{re} Avenue, Portneuf, aux heures de bureau.

QUE ledit règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Portneuf, ce 22 juin 2018.



France Marcotte, greffière



Faits saillants du rapport financier 2017

Ville de Portneuf

11 juin 2018

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Fidèle à mon engagement à l'égard d'une gestion saine et transparente de l'administration et des finances municipales, c'est avec plaisir que je vous présente les faits saillants du rapport financier 2017, lequel a été audité par la société de comptables professionnels agréés Bédard Guilbault Inc.

La présentation de ces faits saillants vise à synthétiser et à vulgariser l'information présentée par les vérificateurs comptables de la Ville lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 avril 2018, et ce, conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

La présentation de ce rapport est également une opportunité privilégiée pour moi de rappeler à la population que les résultats présentés dans ce rapport et les principales réalisations de la Ville, sont le fruit de l'engagement, de l'écoute et de l'important travail réalisé par les élus et les employés municipaux au cours de l'année financière 2017.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Les états financiers consolidés ont fait l'objet d'un audit indépendant par la société de comptables professionnels agréés Bédard Guilbault Inc. en date du 29 mars 2018, et ce, conformément à la Loi. Suivant la réalisation de son mandat, le vérificateur a statué dans son rapport qu'il est d'avis, à titre d'auditeur indépendant, « que les états financiers consolidés, donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Portneuf et des organismes qui sont sous son contrôle au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public ».

LE RAPPORT FINANCIER

Tel qu'audité par le vérificateur externe, l'exercice financier 2017 se caractérise par des revenus de fonctionnement consolidés totaux de 4 760 908 \$. De plus, les charges au 31 décembre 2017 culminaient à 5 877 473 \$.

Les revenus de fonctionnement se répartissaient comme suit :

- Taxes : 4 070 898 \$
- Compensations tenant lieu de taxes : 30 310 \$
- Transferts : 464 338 \$
- Services rendus : 386 754 \$
- Imposition de droits, amendes, pénalités et intérêts : 173 450 \$
- Autres revenus : 73 873 \$

Les revenus d'investissement totalisaient 2 263 687 \$ au 31 décembre 2017. Ces revenus sont liés, pour la plupart, à des subventions (Programme FEPTEU, PIIRL, Programme de la TECQ, etc.) et concernent en majorité les importants travaux d'infrastructures et de mise aux normes qui ont été réalisés par la Ville.

Les charges totales consolidées totalisant 5 877 473 \$ se répartissent de la façon suivante :

- Administration générale : 829 091 \$
- Sécurité publique : 656 042 \$
- Transport : 1 294 299 \$
- Hygiène du milieu : 1 549 524 \$
- Santé et bien-être : 46 799 \$
- Aménagement, urbanisme et développement : 321 121 \$
- Loisirs et culture : 901 829 \$
- Frais de financement : 278 768 \$

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation, etc.), les états financiers indiquent que la Ville a réalisé en 2017 un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de **17 090 \$**

Sommaire du portrait financier global au 31 décembre 2017	
Revenus de fonctionnement	4 947 309 \$
Dépenses de fonctionnement	5 877 473 \$
Amortissement des immobilisations	1 408 547 \$
Remboursement de la dette à long terme	(689 378 \$)
Affectations et autres éléments de conciliation	(24 229)
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	17 090 \$

Les actifs financiers de la Ville totalisaient 7 625 895 \$ au 31 décembre 2017 et étaient répartis comme suit :

- Trésorerie : 370 640 \$
- Débiteurs : 7 165 959 \$
- Placements de portefeuille : 89 296 \$

Les actifs non financiers totalisaient 35 431 002 \$ au 31 décembre 2017 et étaient répartis comme suit :

- **Immobilisations : 34 365 450 \$**
- **Autres : 1 065 552 \$**

Les passifs, pour leur part, représentaient 15 259 516 \$ et étaient répartis comme suit :

- **Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie : 55 847 \$**
- **Dette à long terme : 10 827 977 \$**
- **Autres : 4 375 692 \$**

L'excédent accumulé (soit l'avoir des contribuables) totalisait 27 797 381 \$ en date du 31 décembre 2017, comprenant notamment :

- **Excédent de fonctionnement non affecté : 175 024 \$**
- **Excédent de fonctionnement affecté : 198 852 \$**
- **Réserve financière et fonds réservés : 210 650 \$**

TRAITEMENT DES ÉLUS

La *Loi sur le traitement des élus municipaux* prévoit que le rapport financier de la Ville doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal.

Toutefois, par souci de transparence, je désire préciser dans le cadre du présent rapport que la rémunération annuelle pour les membres du conseil municipal était la suivante en 2017 :

- **Le maire recevait une rémunération annuelle de 12 635,52 \$, en plus d'une allocation de dépenses de 6 317,76 \$.**
- **La rémunération annuelle des conseillères et conseillers était fixée à 4 211,98 \$, en plus d'une allocation de dépenses de 2 105,88 \$.**

CONCLUSION

En conclusion, le rapport financier au 31 décembre 2017, démontre que la municipalité est en bonne situation financière et qu'elle a su se positionner et investir stratégiquement, au cours de la dernière année dans la réalisation de plusieurs projets majeurs, dont les retombées seront concrètes et positives pour les citoyens et la vitalité économique de notre territoire.

Donné à Portneuf, ce 11^e jour de juin 2018.

Mario Alain | Maire de la Ville de Portneuf

HORAIRE DE NOS ÉGLISES

Depuis le début de mai, les messes ont lieu en alternance dans nos deux églises.

Détails dans le bulletin paroissial distribué à la messe du dimanche et disponible à la *Pharmacie Julie Marcotte*, à l'*Intermarché Marcotte* et aux deux bureaux de poste.



Messe du
dimanche :
samedi 16h00
Messe du
mardi : 16h30

Église Anglicane St. John the Evangelist—Portneuf

Eucharistie en français par le Révérend Michel Royer: 1^{er} et 3^e dimanches du mois à 10h30

English services : 2nd Sunday of the month at 10:30 am from Easter to Christmas

Bienvenue à toutes et à tous!



UN PEU DE TOUT...



Horaires d'été du bureau municipal :

du lundi 29 juin au vendredi 31 août 2018 inclusivement, les heures d'ouverture seront de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 du lundi au jeudi et de 8h30 à 12h00 le vendredi.

Congés fériés

prenez note que le bureau municipal sera fermé lundi 25 juin 2018 en raison de la fête nationale et lundi 2 juillet 2018 pour la confédération.



**RAPPEL : taxes municipales –
4^e versement le 15 juillet prochain**



La Ville de Portneuf a deux (2) camions de pompiers à vendre :

-Véhicule incendie (jaune) F-900, 500 gallons (73-01) No. série finissant par 7880.

-Véhicule incendie (rouge) F-900, autopompe. Plaque : LA24456. No. série finissant par 4583

Ces véhicules sont vendus pour les pièces ou le métal, tels quels, sans aucune garantie légale, engagement ou responsabilité quelconque de la Ville de Portneuf. Ces véhicules ne sont pas en état de rouler et seront mis au rancard conformément aux normes de la SAAQ. L'acheteur devra effectuer le transport des véhicules à ses frais, sous la supervision d'un employé autorisé de la Ville, et ce, au moment et selon les modalités convenues avec elle.

Les véhicules sont entreposés dans la cour extérieure de la caserne de la Ville de Portneuf, sise au 100, rue Paquin, Portneuf, G0A 2Y0.

Pour toute information à ce sujet, veuillez communiquer avec monsieur Mathieu Gingras, directeur général de la Ville de Portneuf au 418 286-3844 poste 26 ou direction.generale@villedeportneuf.com.

Cercle de Fermières Portneuf-Ville

Le Cercle fait relâche pour l'été.

Toutefois, le local de tissage est toujours ouvert.

**Vous désirez apprendre des techniques d'artisanat? Vous désirez vous joindre au Cercle? Vous êtes les bienvenues!
Pour toute information, contactez la présidente.**

**Les réunions reprendront le 17 septembre
à l'hôtel de ville, 19h30.**



Bon été à toutes!

**Marjolaine Bédard, présidente
418 286-6764**

RAPPEL

REQUÊTES ET DEMANDES CITOYENNES | NOUVELLE APPROCHE!

La Ville a mis en place au cours des dernières semaines un nouveau système de traitement des requêtes des citoyens (demandes et plaintes).

Plaintes : Toutes les plaintes doivent dorénavant être acheminées par écrit à la réception de l'hôtel de ville, du lundi au vendredi, aux heures normales de bureau. Il est possible d'acheminer vos demandes par courriel (info@villedeportneuf.com) ou en personne en utilisant le formulaire prévu à cet effet qui est maintenant disponible sur le site web de la ville (format PDF) et à la réception de l'hôtel de ville.

Demandes spécifiques : Toutes les demandes spécifiques des citoyens nécessitant l'intervention d'un service de la ville (ex. travaux publics) ou de la direction générale doivent être adressées à la réception de l'hôtel de ville, du lundi au vendredi, aux heures normales de bureau. Il est possible d'acheminer vos demandes par courriel (info@villedeportneuf.com), par téléphone (418 286-3844 poste 21) ou en personne. *À l'extérieur des heures normales de bureau et la fin de semaine, le numéro d'urgence (418 808-8084) demeure en vigueur pour des interventions urgentes uniquement.*

Cette nouvelle façon de faire nous permettra de mieux canaliser et traiter vos requêtes (demandes et plaintes) et d'en assurer un suivi plus rigoureux, toujours dans le souci de mieux vous servir. Nous vous remercions de votre collaboration dans la mise en place de ce nouveau service aux citoyens!

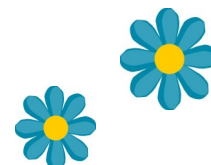


Mathieu Gingras,
directeur général

Bibliothèque La Découverte, secteur Nord, 500, rue Notre-Dame, Portneuf

HEURE DU CONTE pour les jeunes enfants accompagnés d'un parent. Les dates à venir, le troisième vendredi de chaque mois à 19 heures à marquer sur votre calendrier.

Conte et bricolage à la Bibliothèque La Découverte.



Nouveautés livres

La disparue de la Cabine no 10 / Ruth Ware	Le 15h17 pour Paris / Anthony Sadler
Au chant des marées T.1 / De Québec à l'Île Verte / France Lorrain	Personne n'est à l'abri ...Dark Web / Dean Koontz
Au chant des marées T.2/La Vie sur l'Île Verte / France Lorrain	Le temps de le dire T.3 / Les années fastes / Michel Langlois
Sleeping Beauties / Stephen King et Owen King	Sans défense / Harlan Coben
Le temps des tourments / John Connolly	Si tu t'éloignes de moi / Joy Fielding
Toucher mortel / Peter James	Comment réaliser vos rêves / Rosette Laberge
La jeune fille et la nuit / Guillaume Musso	Madame Pylinska et le secret de Chopin / Eric-Emmanuel Schmitt
Mère ordinaire: grossesses du cœur et vie de famille / Bianca Longpré	

Aussi disponibles, des livres audio, plusieurs documentaires et sur le site internet vous trouverez tout ce qu'il faut pour votre généalogie et les livres numériques.

Bienvenue aux nouveaux arrivants!

HORAIRE D'ÉTÉ : FERMÉ DU 23 JUIN 2018 AU 4 SEPTEMBRE 2018 OUVERT LE MARDI 17 JUILLET DE 18H30 À 20H00 et MARDI LE 14 AOÛT DE 18H30 à 20H00

La bibliothèque Le Signet, secteur sud, école La Riveraine, 105, rue des Écoliers, Portneuf



La bibliothèque le Signet est ouverte jusqu'au 27 juin. Elle sera fermée tout le mois de juillet, ouverte le 1^{er} août et fermée tout le reste du mois d'août. Reprise de l'horaire régulier le 5 septembre 2018.

Il est possible de joindre les bénévoles aux heures d'ouverture au 418 286-6525, poste 6527.

N'oubliez pas d'apporter un bon livre avec vous lors de vos déplacements.

Bonnes vacances à tous!

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Gestion des eaux de drainage et des eaux de pluie

Gouttières et drains de fondation reliés au réseau.

Bien que la réglementation municipale interdise le branchement des drains de fondation et des gouttières de toit au réseau d'égout sanitaire, de nombreuses résidences rejettent toujours leur eau de drainage et de pluie dans le mauvais réseau.

En période de fonte de neige et/ou de pluie abondante, comme nous le vivons régulièrement, cette situation fait qu'une grande quantité d'eau, qui devrait normalement se retrouver dans le réseau d'égout pluvial, ou s'écouler vers les grilles de rue ou vers des coulées naturelles ou dans un fossé, prend la direction des stations de pompage et du système de traitement des eaux usées de la Ville. Il en résulte un engorgement important du réseau sanitaire, une augmentation des débits pompés, une diminution du rendement de notre station de traitement et, surtout, une augmentation substantielle des coûts (\$) reliés au pompage et au traitement de nos eaux usées.

Nous vous incitons à vérifier où se dirige l'eau de votre drain de fondation et l'eau en provenance des gouttières de votre maison. S'ils sont branchés au réseau sanitaire, nous vous saurions gré de corriger cette situation pour que l'eau propre ne se retrouve pas dans le réseau d'égout sanitaire.

Ce sont généralement de petites actions individuelles comme celle-ci qui permettent à votre Ville de faire des économies substantielles.

Votre collaboration est très appréciée et importante.

Nous demeurons disponibles pour toutes informations complémentaires. N'hésitez pas à communiquer avec nous, il nous fera plaisir de vous informer.

Le Service des travaux publics de la Ville de Portneuf

IMPORTANT :

ÉCONOMIE D'EAU POTABLE - L'EAU, UNE RESSOURCE PRÉCIEUSE QUI MÉRITE TOUTE NOTRE ATTENTION.

La belle saison est arrivée et nous désirons vous rappeler que la gestion de l'eau potable est importante et que la Ville de Portneuf porte une attention particulière à l'utilisation de sa ressource "EAU".

Dans un souci environnemental, d'économie et également avec une préoccupation de maintenir une alimentation convenable, la Ville de Portneuf demande à la population de porter une attention particulière à l'utilisation de l'eau potable. En effet, il est facile de réduire considérablement notre consommation en changeant quelques unes de nos habitudes et en modifiant nos façons d'utiliser la ressource EAU.

Économiser l'eau peut également signifier économiser de l'argent ; l'économie de l'eau a aussi ses avantages !

Voici des petits trucs afin d'économiser l'eau en cette période de l'année:

- **Balayer l'entrée d'auto plutôt que de la laver à grande eau ;**
- **Ne jamais utiliser l'eau pour réduire la quantité de neige en cette période de l'année ;**
- **Pour laver votre automobile, laissez l'arrosoir de côté ! Lavez-la plutôt en vous munissant d'un seau et de savon. Utilisez ensuite un pistolet de distribution pour faire un rinçage rapide et final. Vous pourrez ainsi réaliser des économies d'eau d'environ 300 litres ;**
- **Ne jamais nettoyer sa pelouse à l'aide d'un boyau d'arrosage, utiliser plutôt un balai de rue ou balai mécanique.**

Respectez les directives du règlement municipal no. 144 (Règlement sur l'utilisation de l'eau potable)

Extrait du règlement, article 7.2.1 :

Période d'arrosage

L'arrosage des pelouses, haies, arbres et arbustes ou autres végétaux distribué par des asperseurs amovibles ou par des tuyaux poreux est permis uniquement de 20h à 23h les jours suivants :

- ⇒ **Un jour où la date est un chiffre pair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre pair;**
- ⇒ **Un jour où la date est un chiffre impair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre impair.**

Quiconque contrevient à une disposition du règlement no 144 commet une infraction et est passible d'amende et des frais connexes.

Ce sont généralement de petites actions individuelles comme celles-ci qui permettent à votre Ville de faire des économies substantielles et de maintenir une utilisation rationnelle de notre eau potable. Votre collaboration est importante et très appréciée.

Nous demeurons disponibles pour toutes informations complémentaires. N'hésitez pas à communiquer avec nous, il nous fera plaisir de vous informer.

Le Service des travaux publics de la ville de Portneuf

RECHERCHE DE BOIS POUR LE FEU DE LA SAINT-JEAN 2018

Nous sommes à la recherche de bois (planches, madriers, buches, rondins, retailles, etc.) pour la préparation du feu de la Saint-Jean Baptiste 2018 qui aura lieu sur les terrains de la ville situés devant l'entrée du grand quai.

Le bois recherché doit être naturel, c'est-à-dire sans produits de protection ou de finition (sans produits chimiques, peinture ou teinture). Si vous avez ce type de bois et souhaitez contribuer au feu de joie de la Saint-Jean, il nous fera plaisir d'aller le chercher sur place.

Pour nous informer de la disponibilité de votre bois ou pour toute information additionnelle, prière de communiquer avec M. Denis Dion, directeur des travaux publics au 418 286-3844.

Merci à l'avance de votre collaboration et de vos très généreuses contributions!

La Ville de Portneuf



SERVICE DES LOISIRS



12 JUILLET 2018 OUVERTURE OFFICIELLE DES SENTIERS RÉCRÉATIFS PORTNEUF

**INAUGURATION DES
SENTIERS : 7 KM VÉLO DE
MONTAGNE, 3 KM PÉDESTRE,
1 KM « PUMP TRACK »**

REMERCIEMENTS AUX DONATEURS:

Comité de développement durable
Aluminerie de Deschambault, Ville de
Portneuf, MRC de Portneuf, Caisse
Desjardins du centre de Portneuf,
Frenette bicyclettes, Pyro Air, Pizzeria
Paquet, Pro-Métal Plus, Enviroval,
Location Acmat, Carrefour Jeunesse
emploi, Scierie Eloi Moisan,
Construction Pavage Portneuf, Député
Michel Matte, Hatch, Amusement
Portneuf, Charl-Pol, Familiprix,
Frenette et Frères

ESSAI DES SENTIERS DÉMO DE VÉLOS

**FORMULE 5 À 7
BIÈRE ET MISES EN BOUCHE SUR
PLACE**

JEUX GONFLABLES

ASSOCIATION DES LOISIRS PORTNEUF

451, Boulevard Gauthier
Portneuf, QC
GoA 2Yo

12 juillet 2018, 17:00



FONDS ALUMINERIE
DE DESCHAMBAULT
POUR LES COLLECTIVITÉS
DURABLES



INVITATION LANCEMENT

CIRCUIT **Trekfit**

Venez découvrir le tout nouveau parc d'entraînement
en plein air à Portneuf.

Ce dernier est situé au parc des Générations
derrière l'hôtel de ville à Portneuf.

Le lancement se déroulera le 20 juillet à 10h00
au parc des Générations.

- ❖ Le circuit est conçu et destiné aux personnes autonomes et semi-autonomes.
- ❖ L'accès aux équipements est gratuit pour toute la population.
- ❖ Ce projet est financé en partie par le gouvernement du Canada dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés.



Canada 



À L'ÉTÉ 2018

Faites appel aux jeunes du camp ados pour réaliser vos travaux !

25 juin au 10 août 2018

Ils sont une quinzaine de jeunes âgés de 12 à 15 ans, prêts et motivés à travailler !

- ✓ Tonte de gazon
- ✓ Peinture
- ✓ Gardiennage d'enfants
- ✓ Cordage de bois
- ✓ Entretien extérieur
- ✓ Lavage de voitures
- ✓ Entretien et gardiennage d'animaux de compagnie
- ✓ Collecte de canettes
- ✓ **Et plus encore ...**



Pensez à eux !

Coordonnées du camp ados :

Adresse : 500, rue Notre-Dame, Portneuf



Facebook : Camp Ados Portneuf - Jeune Coop

Courriel : camp.ados.portneuf@hotmail.fr

Téléphone : 418 286-6273



NOUVEAU : DÉPÔT DE CANETTES AU CARREFOUR MUNICIPAL POUR LES JEUNES DU CAMP ADOS! VENEZ Y DÉPOSER VOS CANETTES!

AU PLAISIR DE TRAVAILLER
POUR VOUS !



Unité mobile 0-5 ans

Pour les enfants âgés de 0 à 5 ans accompagnés d'un adulte.

Du 26 juin au 23 août 2018 - De 9 h 15 à 10 h 45

Les éducatrices de l'unité mobile 0-5 ans vous attendent pour vous faire vivre de belles activités, bouger, sauter, rire et lire un conte!

Saint-Raymond

Lieu:
Dans le Parc Alban-Robitaille au bout de la rue Saint- Louis à Saint-Raymond en bordure de la rivière Sainte-Anne. En cas de pluie, l'activité se tiendra sous l'école Marguerite-D'Youville.

3 juillet, 16 juillet et 15 août 2018

Saint-Basile

Centre Nature de Saint-Basile (1, av. du Centre-Nature)
En cas de pluie, l'activité se tiendra à l'intérieur du Centre Nature.

5 juillet, 18 juillet et 7 août 2018

Rivière-à-Pierre

Parc Lacrouzette (situé face au 830, rue Principale)
*En cas de pluie, l'activité se tiendra à la salle communautaire (830, rue Principale)

26 juin et 22 août 2018

Donnacona

Parc des Anglais (coin Jacques-Cartier et Saint-Louis) En cas de pluie, l'activité se tiendra sur la scène du parc des Anglais.

17 juillet 2018

Parc Donnacona, près des jeux d'eau

4 juillet et 16 août 2018 *Annulé en cas de pluie.

Portneuf

Centre des Loisirs (451, Boulevard Gauthier)
En cas de pluie, l'activité se tiendra à l'hôtel de ville de Portneuf, 297, 1re Avenue.

27 juin, 9 juillet et 9 août 2018

Deschambault-Grondines

Terrain des loisirs du secteur Deschambault
*En cas de pluie, l'activité se tiendra au Mini-Gym de Deschambault (124, rue Janelle)

14 août 2018

Saint-Alban

Parc des loisirs (En cas de pluie, l'activité se tiendra au centre communautaire Fernand-Marcotte, 179, rue Principale.)

28 juin, 10 juillet et 13 août 2018

Saint-Ubalde

Parc-en-Ciel (En cas de pluie, l'activité se tiendra à la salle paroissiale, 429, rue Saint-Paul, à côté de l'église paroissiale.)

11 juillet et 20 août 2018

Saint-Casimir

Parc de l'Île Godin -rue Godin
(En cas de pluie, l'activité se tiendra à l'intérieur de l'hôtel de ville, 220, boul. de la Montagne.)

12 juillet, 6 août et 23 août 2018

Saint-Marc-des-Carrières

Terrain de soccer près de l'école secondaire (1600, boul. Bona-Dussault). *En cas de pluie, l'activité se tiendra dans l'arène.

19 juillet *Annulé en cas de pluie.
8 août et 21 août 2018

Thème des activités :

Semaine du 25 juin : Olympiades d'été

Semaine du 6 août : La nature

Semaine du 2 juillet : Le cirque

Semaine du 9 juillet : Mer et océan

Semaine du 13 août : Au pays des pirates

Semaine du 16 juillet : Beach Party

Déroulement :

9 h 15 : Accueil

9 h 30 : Activités

9 h 50 : Collation

10 h : Lecture animée

10 h 10 : Activités

10 h 30 : Prêt de livres

***Des modifications à l'horaire sont possibles!

Pour informations : familles05portneuf@gmail.com

Suivez-nous sur Facebook!



Merci aux municipalités

participantes et aux

partenaires de la Table 0-5

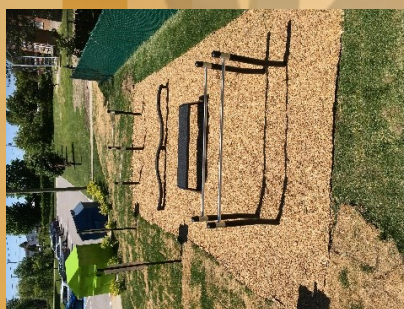
ans de Portneuf



Des tonnes de projets se développent à Portneuf cet été!



Voie cyclable aménagée de la
rue de la Rivière à la rue
Saint-Charles



Circuit trekfit aménagé au
parc des Générations

Conception et aménagement de 7 km de sentiers de
vélo de montagne, 3 km de sentiers pédestres et un
pumptrack: derrière le 451, boulevard Gauthier.



Nouveaux
sentiers
aménagés



TOURNOI DE GOLF DES CHEVALIERS DE COLOMB CONSEIL 6290 PORTNEUF

9 SEPTEMBRE 2018

TOURNOI DE GOLF DES CHEVALIERS DE COLOMB CONSEIL 6290 PORTNEUF

Formule : shotgun, départ à 12h30
accueil de 11h00 à 12h00
club de Golf des Pins
1140, route Philomène-Thibodeau
Saint-Alban (Québec) GOA 3B0

Coût : 70,00\$ par joueur,
incluant :

- Voiturette
- Souper : Spaghetti, salade césar, dessert
(Salle des Chevaliers de Colomb de Portneuf)

Souper seulement : 15,00 \$



INVITATION À TOUTE LA POPULATION
Membre ou non membre des Chevaliers de Colomb

Président d'honneur :
Mario Alain,
maire de Portneuf

Confirmez votre participation maintenant
par télécopieur: 418 286-4304
par courriel : marcbel@videotron.ca
par téléphone : 418-913-4254 après 16h00
Je vous remercie à l'avance
Marc Belleau
Directeur du tournoi de golf



Golf des Pins
Saint-Alban

JOURNÉE DE LA FEMME ORGANISÉE PAR LES CHEVALIERS DE COLOMB CONSEIL 6290 PORTNEUF

9 SEPTEMBRE 2018 13h30

JOURNÉE DE LA FEMME ORGANISÉE PAR LES CHEVALIERS DE COLOMB CONSEIL 6290 PORTNEUF

PRÉSENTATIONS KIOSQUES DÉGUSTATIONS

Nos invités d'honneur:

Sarah-Maude Belleau-Darveau
Katherine Julien
IT WORKS

Marie-Douce Vallée
TUPPERWARE

Véronique Gendron
MARYKAY

Geneviève Lachance
ÉPICURE

Confirmez votre participation maintenant
par télécopieur: 418 286-4304
par courriel : marcbel@videotron.ca
par téléphone : 418-913-4254 après 16h00
Je vous remercie à l'avance
Marc Belleau
Directeur du tournoi de golf



Salle des Chevaliers de Colomb
110, rue de la Rivières
Portneuf (Québec) GOA 2Y0